

Le tribunal ordonne des élections démocratiques à la ligue de foot

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGAUDELOUPE.COM / PIERRE-ÉDOUARD PICORD

13 septembre 2024



Rudy Manin, président de Lunar, club de football du Raizet (Abymes) pourra présenter sa liste « Convaincre plutôt que vaincre » à la prochaine élection de la ligue guadeloupéenne de football. Le président du tribunal judiciaire de Pointe-à-Pitre a annulé mercredi 11 septembre, la convocation à l'Assemblée générale élective prévue le 15 septembre. Le juge a enjoint la ligue à « reprendre les opérations électorales au stade de l'appel à candidature, et de repousser la date de l'Assemblée générale élective d'au moins 30 jours ».

Dans ses motifs, le président du tribunal considère que l'annulation de la convocation à l'Assemblée générale élective au 15 septembre, est la mesure qui permettra à Rudy Manin de déposer une nouvelle liste. A Contrario, le maintien de cette date du 15 septembre est un danger

imminent pour la liste de Rudy Manin.

Le juge adopte également le même raisonnement que le comité national olympique français (CNOF), organe de conciliation qui avait préconisé le report de la date des élections à la ligue. « Si le rejet de la liste Manin ne peut être remis en cause, elle n'est pas de nature à favoriser la pleine expression démocratique d'un scrutin dès lors qu'il ne reste qu'une seule liste de candidat », écrit le président du tribunal judiciaire de Pointe-à-Pitre. La justice a donc fait droit à l'expression de la démocratie.

Jean Dartron que Le Courrier de Guadeloupe a rencontré mardi à son bureau s'est défendu de vouloir entraver l'expression de la démocratie. « *Je n'ai pas participé au vote qui a débouché sur cette décision. C'est le conseil de ligue qui a décidé* ». Jean Dartron fait état de l'application des règles. Selon lui, la ligue n'est pas obligée de suivre les préconisations du CNOF. « *Quand le CNOSF propose une conciliation, il est rare qu'elle soit acceptée par les ligues* », soutient-il encore.

Interrogé sur le délai non respecté par Rudy Manin, Jean Dartron a expliqué qu'il ne s'agissait pas du retard de 9 minutes ([lire notre précédent article](#)) constaté dans la réponse de l'avocat de la liste Manin. Selon lui la ligue aurait donné 10 jours à Rudy Manin pour mettre en conformité sa liste. Ce qu'il aurait refusé. Interrogé Rudy Manin a déclaré que ce délai de 10 jours n'a jamais été évoqué. Selon lui, les deux parties étaient d'accord sur le principe du report de la date de l'élection. Tout au plus, Rudy Manin dit avoir demandé de préciser la date de l'Assemblée élective, le 28 septembre ou le 30 septembre. Étant entendu que le 30 septembre est un lundi et que les Assemblées générales ont lieu toujours pendant le week-end et précisément le dimanche. Ce qui correspond au 28 septembre. « *Ce discours tenu par Jean Dartron c'est de l'enfumage* », tance Rudy Manin.

Interrogé sur les factures des billets d'avion et de trains au profit de

membres de sa famille, à propos desquels une enquête judiciaire a été ouverte, Jean Dartron a reconnu qu'il n'aurait pas dû procéder de la sorte. Il a évoqué un décès familial en octobre 2023. Et sa fille à Strasbourg qui avait du mal à trouver en urgence un billet d'avion pour revenir en Guadeloupe en cette occasion de deuil. En janvier 2024, nouveau décès familial. Le même procédé est utilisé. Passer par la ligue, habituée de gérer les billets d'avion était selon ses explications, une forme de commodité. « *Mais j'ai remboursé à la ligue* », fait-il valoir.

Sauf que pour les autres billets payés par la ligue, il n'y avait aucune urgence. L'infraction est constituée. L'enquête devra déterminer à quelle date les remboursements sont intervenus. Avant la révélation des factures, ses explications peuvent entraîner la mansuétude de la justice. Si les remboursements ont lieu après que l'affaire a été médiatisée, l'affaire est tout autre.

Jean Dartron met par ailleurs en avant le travail réalisé à la ligue sous sa présidence. Il cite le Centre d'élite des régions françaises d'Amérique (Cerfa). « *J'ai changé le football en Guadeloupe. Le Cerfa est la plus belle réussite de la fédération française de football* ». Le Cerfa réunit une dizaine de jeunes joueurs de Guadeloupe, Martinique et Guyane. L'objectif est de les préparer au professionnalisme. Jean Dartron évoque aussi le prochain congrès de la Concacaf (confédération d'Amérique du Nord, centrale et des Caraïbes) qui se tiendra en Guadeloupe. « *Il y aura 41 pays en Guadeloupe. C'est la première fois que cela se passe sur un territoire qui n'est pas une fédération nationale. La Guadeloupe n'a pas dépensé cinq centimes pour ce congrès* », se félicite Jean Dartron. Ce bilan, aussi positif qu'il puisse être, ne dispense ni la ligue ni son président du simple respect des lois et des principes de la démocratie. C'est ce qu'indique la décision du juge des référés.